



Paris, le 18 octobre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les radars mobiles de nouvelle génération contrôlent à présent la vitesse des véhicules qu'ils croisent

À partir du lundi 21 octobre, les radars mobiles de nouvelle génération déployés au sein des unités de police et de gendarmerie auront la capacité de photographier, sans flash visible, les véhicules qui les doublent, mais également ceux qui arrivent en sens inverse. Le parc des véhicules utilisés pour ces contrôles de vitesse évolue avec l'arrivée d'un nouveau modèle, des Peugeot 208 banalisées, qui complètent la flotte de Renault Mégane déjà en service.

Depuis le 4 mars 2013, 46 radars mobiles de nouvelle génération ont été déployés sur le territoire français. Ces radars, embarqués à bord d'une voiture banalisée, font partie de l'équipement des forces de police et de gendarmerie pour lutter contre les grands excès de vitesse routiers.

Ces voitures banalisées, toutes de type Renault Mégane, ont été homologuées, dans un premier temps, pour effectuer deux types de missions bien précises :

- photographier sans flash, **en roulant**, tous les véhicules en infraction qui les dépassent par la gauche ;
- photographier sans flash, **stationnée sur le bord d'une voie**, tous les véhicules en infraction qui passent à proximité de la voiture des forces de l'ordre, dans les deux sens de circulation.

Après le contrôle « en dépassement » et « en stationnement », une troisième fonction « **le contrôle en approche** » vient compléter ce dispositif.

Avec cette nouvelle fonctionnalité, homologuée depuis le 30 août 2013 par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE), le radar peut, en mouvement, contrôler tous les véhicules croisés qui se trouvent sur une, deux ou trois voies, à condition toutefois qu'aucune séparation (barrières, muret, terre-plein...) n'existe entre les deux sens de circulation.

Lundi 21 octobre 2013, 13 Renault Mégane et 7 Peugeot 208 sont équipées de cette nouvelle fonction. Les départements concernés sont les suivants : Paris (75), l'Ain (01), l'Aisne (02), les Côtes-d'Armor (22), la Dordogne (24), l'Eure-et-Loir (28), le Gard (30), l'Indre-et-Loire (37), le Loiret (45), la Manche (50), la Marne (51), la Moselle (57), la Seine-Maritime (76, en deux exemplaires), la Seine-et-Marne (77), la Seine Saint-Denis (93), les Yvelines (78), les Hauts-de-Seine (92), le Val-d'Oise (95) et la Vendée (85).

D'ici à fin 2013, **tous les radars mobiles de nouvelle génération, y compris les premiers modèles mis en service depuis le 4 mars 2013, seront mis à jour pour pouvoir effectuer les trois types de contrôles**, en dépassement, en approche ou en stationnement.

Le choix a été fait de diversifier les véhicules équipés afin de maintenir l'effet dissuasif de ces équipements qui ont vocation à se fondre dans le flot de circulation pour des contrôles continus et par tous les temps. Ainsi, d'ici à la fin de l'année, **13 voitures Peugeot 208 supplémentaires, de couleurs différentes**, vont compléter le parc déjà déployé. D'autres modèles sont actuellement à l'étude pour 2014.

En tout, ce sont 300 radars mobiles de nouvelle génération qui seront déployés sur le territoire d'ici à la fin 2015.

La baisse de la vitesse sauve des vies

- En 2012, le facteur «vitesse excessive» est en cause dans au moins 25% des accidents mortels¹.
- 28% des Français reconnaissent rouler plus vite que les vitesses autorisées².
- Une baisse de 1% de la vitesse moyenne du trafic entraîne une diminution de 2% de l'accidentalité corporelle et de 4% de la mortalité.³
- Depuis 2000, la vitesse moyenne de jour pratiquée par l'ensemble des véhicules a été réduite de 10 km/h.¹
- Près des trois quarts de la baisse de la mortalité routière sont attribués au déploiement des radars sur les routes.

Retrouvez tous ces chiffres sur le site de la Sécurité routière :

www.securite-routiere.gouv.fr

Contacts presse Sécurité routière :

Alexandra THÉRIZOL : 01 40 81 80 75 / 06 75 19 83 90

Jean-Noël FOURNIER : 01 40 81 78 84 / 06 87 67 56 40

¹ Observatoire interministériel de la sécurité routière (ONISR) – Bilan 2012

² Etude IFOP octobre 2012

³ Résultats des études épidémiologiques (formule de Nilsson)